

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de convocation

15 septembre 2023

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame
Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent
HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

OBJET : Subvention 2023 – Association la chasse Grysélienne

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-039 du 30 mars relative au vote du budget primitif 2023 de la
commune et les crédits budgétaires votés à l'article 65748 « subventions aux associations » ;

Vu la délibération n°2023-041 du 30 mars 2023 relative à l'attribution des subventions de
fonctionnement aux associations pour l'année 2023 ;

Considérant le courrier de l'association « La chasse Grysélienne » qui sollicite une
subvention exceptionnelle de 324 € pour la fourniture et la mise en place de panneaux de
communication et de sécurité sur le territoire de la commune ;

Le rapporteur propose à l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de 324 € à cette
association.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention de 324 € pour l'année 2023 à l'association « La
chasse Grysélienne » ;

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023 de la commune
à l'article 65748.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2023

Signé,
Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **21 SEP. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA